



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 037-213701790-20240125-DELIB\_2024\_05-DE



Feuillet n° 2024 /

Visa

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

### Séance du jeudi 25 janvier 2024

#### Délibération n° 2024-05

**Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

#### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 01/02/2024

- date de publication : 01/02/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le dix-neuf janvier, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD (arrivé après le CR des décisions), Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

#### Ont donné pouvoir à :

Madame Christine BOULAY à Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON à Monsieur Matthieu TABURET.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Madame Slavica TANKOSKA.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 037-213701790-20240125-DELIB\_2024\_05-DE



**Monsieur le Maire expose :**

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;

**VU** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des emplois ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels au cours de l'année 2024 pour faire face à des besoins liés des accroissements temporaires d'activités (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) en application des articles L. 313-1 et L. 332-23 1° précités.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DIT** que les crédits autorisant la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2024.



Le secrétaire de séance,

**Slavica TANKOSKA**



Le Maire,

**Bruno FENET**